



**COMMUNE
D'EPIAIS-RHUS**

Date de convocation :

20/06/2025

Date d'affichage :

20/06/2025

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 10

VOTANTS : 15

OBJET :

**Création de poste à 28h,
Fermeture poste à 27h45**

Page 1/2

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la transmission en
préfecture, le :
et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

Berger Levalet

ID : 095-219502135-20250626-182025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL N° 18/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, ANNEQUIN Carine, Dominique LOIZEAU, Angelo NORIS, adjoints au Maire, CATHELINAUD Eric, SCHMUTZ Christian, FESSY Brigitte, DURAND Silvia, SAUVE Eric, VALETTE Emilie, conseillers municipaux,

Absents représentés : PARENT Véronique pouvoir à ANNEQUIN Carine, HARDY Elodie pouvoir à Angelo NORIS, BOUCLY Christian pouvoir à Brigitte FESSY, Maëva RESSOUCHES pouvoir à Emilie VALETTE, Philippe PELLÉ pouvoir à Eric SAUVE

Absents : néant

Le quorum est atteint.

M. Eric CATHELINAUD a été désigné secrétaire de séance,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

Compte tenu de la satisfaction de l'agent faisant fonction d'ATSEM depuis le 13 juin 2022,

Compte tenu de la nécessité de répondre à un besoin lié à la charge de travail,

il convient de créer et/ou de supprimer et/ou modifier la durée hebdomadaire des emplois correspondants.

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'adjoint technique de catégorie C faisant fonction d'ATSEM à temps non complet à raison de 27h45 heures hebdomadaires

et simultanément

La création d'un emploi de d'adjoint technique de catégorie C faisant fonction d'ATSEM à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2025.



**COMMUNE
D'EPIAC-RHUS**

Date de convocation :

20/06/2025

Date d'affichage :

20/06/2025

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 10

VOTANTS : 15

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 095-219502135-20250626-182025-DE

Berger Levraud

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 18/2025**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix POUR et 4 voix CONTRE (Mme Fessy, M. Boucly, M. Pellé, Mme Ressouches)

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier le tableau des emplois à compter du 01/09/2025
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Le Maire
Brahim MOHA

le/la secrétaire de séance
Eric CATHELINAUD



OBJET :

Création de poste à 28h,

Fermeture poste à 27h45

Page 2/2

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la transmission en
préfecture, le :
et de la publication le :